

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_57_15-DE

**2023/57-15- OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'INVESTISSEMENT
BUDGET ANNEXE ZAC NANGISACTIPOLE - EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article 2312-1,

Vu la délibération n° 2023/55-13 de ce jour, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022,

Vu le vote du budget de la Zac Nangisactipole 2022,

Vu la commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022,

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 231 076,05 €, le déficit d'investissement antérieur étant de 468 739,27 €, le déficit cumulé d'investissement s'élève à 237 663,22 €.

Considérant les restes à réaliser en recettes d'investissement de 310 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Confirme le report sous l'imputation 001 aux dépenses de la section d'investissement la somme de 237 663,22 €.

ARTICLE DEUX :

Prend acte du report des restes à réaliser en investissement de 310 000,00 € en recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_57_15-DE